

# INSCRIPTION CANTINE 2025/2026

ECOLE MATERNELLE F. DOLTO/J.B. VER

JE SOUSSIGNÉ(E)

<b>NOM</b>		<b>PRÉNOM</b>	
<b>ADRESSE POSTALE PRECISE</b>			
<b>ADRESSE MAIL</b>			
<b>NUMÉRO PORTABLE</b>			

SOLLICITE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

<b>NOM ÉLÈVE</b>		<b>PRÉNOM ENFANT</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE ET LIEU DE NAISSANCE</b>			
<b>CLASSE MATERNELLE</b>	<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS		

<b>INSCRIPTION A LA CANTINE A COMPTER DU</b>	/ / 202
<b>COCHER LES JOURS DE PRISE DES REPAS À LA CANTINE</b>	<input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI

JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET EN AVOIR ACCEPTÉ LE CONTENU ET M'ENGAGE À RÉGLER, AUPRÈS DE LA TRÉSORERIE DE MOISSAC, LE MONTANT DU TITRE DE RECETTES QUI ME SERA ADRESSÉ EN FIN DE TRIMESTRE ET QUI SERA CALCULÉ EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL SUR LA BASE DU TARIF ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. LE TARIF POURRA ÊTRE ACTUALISÉ À TOUT MOMENT.

**LES INSCRIPTIONS, LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES ARRÊTS DE LA CANTINE SONT DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE QUI DOIT ÊTRE PRÉVENU 15 JOURS AVANT LA DATE EFFECTIVE DU CHANGEMENT. POUR TOUT ARRÊT DE CANTINE NON SIGNALÉ AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE, LES REPAS PRÉPARÉS SERONT FACTURÉS.**

**RAPPEL : TOUT ENFANT INSCRIT DOIT DISPOSER D'UNE AUTONOMIE COMPLÈTE DANS LA PRISE DE SES REPAS**

<b>NOM ET PRÉNOM PÈRE ÉLÈVE</b>		<b>NOM ET PRÉNOM MÈRE ÉLÈVE</b>	
<b>DATE ET LIEU NAISSANCE</b>		<b>DATE ET LIEU NAISSANCE</b>	
<b>PROFESSION</b>		<b>PROFESSION</b>	
<b>NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR</b>		<b>NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR</b>	

A LAFRANÇAISE, LE

SIGNATURE :

## IMPORTANT

AUCUN ÉLÈVE NE POURRA ÊTRE ADMIS À LA CANTINE S'IL N' PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026  
ÉTABLIR UNE FICHE PAR ÉLÈVE

**DOCUMENTS À FOURNIR : FICHE D'INSCRIPTION CANTINE + DERNIÈRE PAGE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE + LE DOCUMENT RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES) DÛMENT SIGNÉ + LE CAS ÉCHÉANT L'ATTESTATION CAF OU MSA MENTIONNANT LE QUOTIENT FAMILIAL. CES DOCUMENTS SONT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 11 JUILLET 2025 DE PRÉFÉRENCE PAR MAIL (mairie@lafrancaise.fr) OU BIEN DIRECTEMENT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE SITUÉE AU REZ-DE-CHAUSSÉE, DANS L'IMPASSE À DROITE DE LA MAIRIE**

**JOINDRE IMPÉRATIVEMENT L'ATTESTATION CAF OU MSA  
POUR POUVOIR BÉNÉFICIER D'UN TARIF PAR TRANCHE**